

Réexamen

de la décision de portée générale du 15 avril 2005 concernant l'admission d'un produit phytosanitaire dans la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation¹

du 21 juillet 2005

L'Office fédéral de l'agriculture,

vu l'art. 58, al. 1, de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative² et

l'ordonnance du 23 juin 1999 sur l'homologation de produits phytosanitaires³

décide:

1.

Pour le produit phytosanitaire étranger ci-dessous, admis dans la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation par décision de portée générale du 15 avril 2005, la désignation «Agriphyt» relative au distributeur et figurant au ch. 2 de ladite décision est erronée et rectifiée en «Agriphyt»:

Fogstral S	Numéro d'homologation suisse: F-3638
	pays d'origine: France
	numéro d'homologation étranger: 2000219
	distributeur: Agriphyt SA, 26 rue de Renory, B-4102 Ougree

2.

Quant au produit commercial étranger «Luxan GRO-STOP BASIS», admis dans la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation par décision de portée générale du 15 avril 2005, la formulation et les applications autorisées, mentionnées au ch. 1 de cette décision, sont rectifiées comme suit:

Formulation: EC

¹ FF 2005 2620

² RS 172.021

³ RS 916.161

Applications autorisées:

Domaine d'application	Maladie/effets	Mode d'application	(*)
Grande culture			
Pommes de terre	inhibition de la germination	Dosage: 30–60 ml par tonne de pommes de terre Délai d'attente: 1 mois	1, 2, 3, 4, 5

(*) Charges et remarques

- 1 = Ne jamais entreposer en présence de semenceaux.
- 2 = Seulement pour le traitement des tubercules sains et secs.
- 3 = Ne pas traiter la variété Nicola.
- 4 = Les pommes de terre traitées peuvent être consommées au plus tôt 1 mois après le traitement.
- 5 = N'utiliser que dans des locaux servant exclusivement au stockage des pommes de terre de consommation et fourragères. Ne jamais entreposer en présence de semenceaux.

9 août 2005

Office fédéral de l'agriculture:

Le directeur, Manfred Bötsch